CONFIDENTIEL

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

APPEL A SOUMISSION D'OFFRES

Sélection de prestataires de services pour Gestion Logistique

I. - PRESENTATION

Le présent Appel à Soumission d'Offre (ASO) vise à :

- Présenter les conditions de sélection et d'agrément des potentiels Prestataires pour la gestion logistique au profit de CANAL + GUINEE ;
- Préciser les éléments constitutifs du dossier de candidature, les conditions, critères et modalités de candidature ainsi que les différentes étapes du processus de la présélection des Prestataires par CANAL + GUINEE.

CANAL + GUINEE ne requiert des candidats souhaitant soumissionner à l'appel à soumission d'offre, aucune dépense particulière tant pour le retrait du présent ASO que pour la soumission de leur candidature et offre de services. De ce fait, toute dépense, charge ou frais engagé ou tout investissement réalisé par un candidat dans le cadre de sa candidature restera à sa seule charge et CANAL + GUINEE ne pourra se voir réclamer aucune somme de ce chef.

Il est expressément rappelé que l'ASO n'a pas valeur contractuelle, à ce titre il ne crée aucune obligation à l'égard de CANAL + GUINEE, ni à l'égard de ses destinataires.

II. Nature des besoins

Le présent ASO a pour objet de sélectionner un ou plusieurs Prestataires en vue d'assurer la gestion logistique de CANAL + GUINEE en Transit, et distribution physique des marchandises

L'ASO se compose de deux lots distincts ; :

- Lot I : concerne le transit pour les marchandises importées
- Lot II : concerne la gestion de la distribution physique

Les candidats restent libres de faire une offre soit pour les deux lots, soit pour un seul des lots.

- **Lot 1 – Transit des marchandises importées**

Ce lot concerne la gestion des opérations d'importation de la marchandise du port de départ à la mise à disposition de la marchandise à CANAL + GUINEE au lieu indiqué par celui-ci.

Il s'agit entre autres opérations et sans que la liste soit exhaustive de :

- L'établissement de la documentation préalable à l'importation à savoir la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) et le Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) ;
- L'émission de la déclaration de Douane requise conformément aux instructions données par le « Client » relativement au régime douanier à considérer
- La récupération du Bon à Enlever Douane, Le chargement et le transport des marchandises depuis le Port de CONAKRY jusqu'à livraison au lieu désigné par CANAL + GUINEE
- L'échange de connaissement original auprès du Consignataire du navire
- La réception et le dépotage des conteneurs
- L'établissement des déclarations d'apurement des régimes suspensifs,
- Le prépaiement de tous frais et taxes aéroportuaires et portuaire, frais de manutention, droits et taxes de Douane de quelque sorte que ce soit,

- La prise des réserves contre les intervenants à la chaîne de transport, et la préservation des recours de CANAL + GUINEE
- Le Prestataire prendra en charge plus particulièrement les aspects juridiques et réglementaires, les relations institutionnelles et le soutien aux négociations de partenariat dans le cadre du Projet

- **Lot 2 – Gestion de la distribution physique**

Ce lot concerne la gestion de la distribution physique constituée des activités suivantes :

- Livraison de kits d'abonnement et divers colis lourds au réseau de ventes de CANAL + GUINEE selon les données de l'Annexe 2. Il s'agira lors des livraisons d'assurer la retro logistique du matériel défectueux qui représente environ 1% du matériel livré
- La livraison et la récupération de plis et petits colis incluant les factures collectivités suivant les données en annexe 3

III - CONDITIONS GENERALES

3.1 Exigences de conformité

Les candidats :

- Ne doivent pas avoir comme mandataires sociaux/dirigeants des personnes politiquement exposées, ou disposant d'un mandat public, ou occupant un poste dans la fonction publique ;
- Doivent adhérer et respecter l'ensemble des règles de conformité et de gouvernance mise en place par le Groupe CANAL + et relative notamment à la protection des travailleurs, l'absence de travail des mineurs, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et la protection des données personnelles.

3.2 Conditions juridiques, fiscales et commerciales

- Être immatriculé au Registre du Commerce national
- Avoir un siège social et une adresse physique en République de GUINEE
- Les dirigeants de la société ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation civile, commerciale ou pénale, ni de mesure de privation de leurs droits civiques en cours des trois années précédant la date de la soumission
- Être titulaire d'une police d'assurance couvrant les risques professionnels
- Être à jour de ses obligations fiscales, tant déclaratives que contributives
- Être titulaire d'un compte bancaire au/en République de GUINEE
- Ne pas être un distributeur d'offres ou de services concurrents de CANAL + GUINEE
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) ans dans la distribution de produits et/ou de services

IV - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures devra impérativement comporter la fiche de candidature ainsi que la déclaration d'indépendances joints au présent ASO ainsi que les éléments business et documents juridiques et fiscaux listés ci-dessous.

CONFIDENTIEL

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

- Présentation de l'entreprise avec descriptif du domaine d'activité
- Copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce
- Copie de l'identifiant fiscal
- Copie de l'attestation de non-redevance
- Copie du quitus de l'organisme national en charge de la sécurité sociale des travailleurs – ou preuve de paiement des cotisations sociales des 3 derniers mois
- Copie de toute(s) autorisation(s) administrative(s) et/ou certification(s) requise(s) dans le cadre de votre secteur d'activité
- Extrait du casier judiciaire du dirigeant
- Copie de l'attestation du régime d'imposition fiscal
- Liste des sous-traitant qui seront mobilisés pour l'exécution des prestations
- Références.